Compte-rendu de l'atelier sur le thème de l'**accompagnement personnalisé**

Principales questions posées lors des ateliers abordant le thème
1) Que fait-on en AP ? 2) Quelles différences entre l'AP jusqu'à présent en 6e et celui prévu par la réforme ? Peut-on exploiter ce qui est déjà mis en place ? 3) Comment organiser l'AP ? Peut-on dédoubler les classes ? 4) Quels liens entre AP, cours et EPI ? Pourquoi demander de la différenciation pédagogique en AP alors qu'elle devrait apparaître dans les enseignements disciplinaires « ordinaires » ? 5) Quelle évaluation de l'AP ? Diagnostic ? Bilan ?
Éléments de réponse ou d'information apportés
- **Rappel des finalités de l'AP** : il concerne tous les élèves pour permettre à chacun de progresser dans l'acquisition du socle, de développer l'autonomie et la confiance en soi. S'intéresser plus à ce qui est acquis qu'à ce qui est théoriquement enseigné, révéler le sens des apprentissages. Toutes les disciplines sont concernées et pas seulement le français et les mathématiques, il n'y a pas de professeur d'AP. S'il est utile de s'appuyer sur l'expérience des enseignants déjà investis dans l'AP, il convient de ne pas restreindre sa mise en place à ces seuls enseignants ; il importe d'impliquer dès le début l'ensemble de l'équipe dans la réflexion sur l'AP. Au cycle 3, c'est également un élément fort de la continuité école-collège notamment pour accompagner les élèves déjà identifiées dans le cadre des PPRE Passerelles. En classe de 6ème, les 3 heures d'accompagnement personnalisé ont pour objectif de faciliter la transition entre l'école et le collège, en rendant explicites les attendus du travail scolaire dans les différentes disciplines enseignées au collège et en conduisant tous les élèves à les maîtriser. **- Les modalités** peuvent être diverses : mise en barrettes pour permettre des co interventions ou de varier la taille des groupes, dans les heures disciplinaires. Tout cela est en cohérence avec les objectifs du projet de l'équipe éducative au niveau de l'établissement, mais aussi par niveau de classe. La mise en place de dédoublement ou de groupes à effectif réduit, de besoins, est à construire à la marge. Il faut s'interroger sur la plus-value pédagogique des dédoublements. L'AP ne saurait être le prétexte à la reconduction de structures dont l'objectif essentiel serait d'assurer un relatif confort à l'enseignant. - **Les contenus doivent répondre à la diversité des élèves**, et donc proposer des situations d'apprentissage variées, travail individuel, en groupes (en varier la composition), travail coopératif, réalisation de projet permettant d'intégrer tous les élèves en tenant compte de leur diversité. L'AP doit permettre de renforcer les savoirs fondamentaux, en particulier les trois premiers domaines du socle. Leur transversalité permet à tous les enseignants de s'impliquer en prenant appui sur des contenus disciplinaires. L'AP peut permettre de travailler des compétences essentielles que l'urgence du traitement des contenus programmatiques tendait jusqu'alors à occulter : les différentes formes d'oralité (l'oral comme objet d'enseignement), l'expression écrite, les différentes modalités de lecture dans toutes les disciplines, le passage d'un langage schématique à un langage discursif et inversement, par exemple. Ces situations de travail variées doivent conduire à une réflexion sur la disposition des espaces pédagogiques pour favoriser le travail en groupe (par exemple en îlots) et sur l'intégration des outils numériques. - Si la différenciation pédagogique ne doit pas en effet se limiter à l'AP, il s'agit d'institutionnaliser et de généraliser les pratiques de différenciation encore trop marginales en les « fléchant ». À terme, on pourrait imaginer la suppression de l'appellation AP, quand l'adaptation à la diversité des besoins des élèves sera une pratique ordinaire et assimilée par l'ensemble des enseignants. Les participants ont insisté sur l'importance d'anticiper l'organisation dès le 3e trimestre en liaison avec le conseil d'école pour l'AP en 6e et au conseil de classe pour les autres niveaux. L'ingénierie pédagogique relative à cette organisation doit prendre appui sur une évaluation diagnostique. - L'évaluation : s'appuyer à l'avenir sur le nouveau livret de compétences, harmonisé 1er et 2nd degrés ; pour la rentrée 2016 sur l'outil actuel et la validation du palier 2. Réfléchir à des modes d'autoévaluation par les élèves pour susciter leur implication dans une démarche de progrès. - Un effort de communication devra être fait vers les parents sur les objectifs des modalités pédagogiques (AP, EPI…), pour leur permettre de comprendre la « valeur ajoutée » apportée aux élèves. Ces modalités devront être lisibles dans les emplois du temps.